



*Royaume du Maroc  
Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération*



## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

*Rabat, 22-23 Février 2010*

### *Discours de Mme Bergamini Présidente du Conseil exécutif du Centre Nord-Sud*



- Monsieur le Premier Ministre
- Monsieur le Ministre,
- Messieurs les Présidents des chambres du Parlement,
- Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
- Madame la Secrétaire Générale adjointe,
- Monsieur le Maire de Rabat et les représentants des autorités locales,
- Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique en poste à Rabat,
- Mesdames et Messieurs, chers amis,

Tout d'abord permettez-moi de remercier:

- le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, qui nous accueille et qui, en partenariat avec le Centre Nord-Sud, a organisé le séminaire ;
- Les ministres, les parlementaires, les représentants des autorités locales et régionales, les représentants des universités marocaines, les représentants de la société civile marocaine, tous les participants. Cette large présence est importante pour un séminaire qui a la finalité d'explorer les perspectives de coopération entre le Conseil de l'Europe et le Maroc, car tous les aspects de cette future coopération pourront, disons devons, être explorés. Je salue la présence de personnalités qui ont accompagné de très près le CNS, tel que M. Driss Khrouz, ancien Vice-président de notre Conseil exécutif (il sera le modérateur de la session IV).

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

Je suis particulièrement heureuse, comme Présidente du Conseil Exécutif du CNS, de remarquer, avant tout, l'importance historique de l'adhésion du Maroc au Centre Nord-Sud, qui garantit la pleine intégration du pays dans les activités du Centre, et qui s'inscrit dans une coopération de longue durée, commencée en 1999.

D'ailleurs, c'est en 1999 que l'ancien Premier Ministre marocain, M. Abderrahman Youssouffi, a reçu le prix Nord-Sud, en hommage au combat qu'il a mené pour les droits de l'homme au Maroc.

L'adhésion du Maroc, la première d'un Pays non européen, a une valence symbolique très puissante et apporte aux activités du Centre des nouvelles perspectives précieuses, sur la base desquelles, j'en suis sûre, nous développerons des projets de plus en plus efficaces.

Il faut rappeler la participation régulière et ancienne du Maroc aux activités du CNS, notamment liées au dialogue en Méditerranée et aux questions de dialogue interculturel, droits humains, démocratie et citoyenneté. Le Maroc a contribué d'une façon importante au développement de la réflexion autour des droits des femmes, il a participé régulièrement au Forum de Lisbonne et offert une contribution remarquable à l'élaboration du Livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le Dialogue Interculturel.

D'ailleurs, même l'Union Européenne a reconnu l'importance de l'adhésion du Maroc au CNS dans la déclaration adoptée lors de la 8ème session du Conseil d'association UE-Maroc qui s'est tenue à Bruxelles, le 7 décembre 2009.

Le CNS a une particularité, de laquelle nous sommes très orgueilleux, qui le rend différent des autres organisations internationales : le Conseil Exécutif est animé par un quadrilogue composé par les gouvernements, les parlementaires, les autorités locales et régionales et la société civile. Ceci ouvre de larges perspectives à la coopération, qui peut et doit englober l'ensemble des forces vives du pays. C'est la force du Centre, qui est en train de vivre un moment de grande importance : son 20<sup>ème</sup> Anniversaire. En ce moment même, nous nous sommes face à un processus d'adoption d'une nouvelle résolution statutaire par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe réaffirmant la pertinence et le rôle du Centre Nord-Sud en tant que vecteur principal de la promotion de l'action et des valeurs du Conseil de l'Europe au-delà des frontières de l'Europe, à travers l'éducation, la coopération en matière de jeunesse et le dialogue interculturel.

C'est vrai que nous vivons à l'époque de l'interdépendance : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous sommes devenus tous interdépendants les uns des autres et nous ne pouvons pas retourner en arrière. C'est pourquoi nous devons ensemble construire une voie pour gérer cette interdépendance en faveur, tout d'abord, de la dignité et des valeurs de l'être humain.

La possibilité de coopérer et d'échanger de bonnes pratiques est sûrement un des aspects positifs de notre époque, un aspect sur lequel nous pouvons nous appuyer pour affaiblir les forces négatives qui se nourrissent dans l'ignorance et la pauvreté et qui prônent le conflit. Il nous faut tous nous engager pour la promotion du dialogue et la coopération entre l'Europe, le sud de la Méditerranée et l'Afrique et pour la construction d'une citoyenneté mondiale fondée sur les droits de l'homme et les responsabilités des citoyens.

C'est ce que nous cherchons à faire, au CNS. C'est aussi le fondement de la tâche de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies. Je me félicite du fait que le Maroc est membre actif des deux institutions et que l'AdC est en train de préparer une stratégie pour la Méditerranée et à laquelle le CNS participe.

*Rabat, 22-23 Février 2010*

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

En tant que membre de l'APCE, je tiens à mentionner la Résolution 1598 et la Recommandation 1825 (janvier 2008) au sujet du Renforcement de la coopération avec les pays du Maghreb où l'Assemblée attache une importance particulière au renforcement de la coopération et des échanges avec les pays du Maghreb, qu'elle considère comme des piliers de la stabilité dans la région euro-méditerranéenne et comme des partenaires privilégiés. L'APCE invite à établir d'autres accords avec des institutions spécifiques du Conseil de l'Europe, dont notamment le Centre Nord-Sud. Je me réjouis du fait qu'aujourd'hui le Maroc signera aussi sa lettre d'adhésion à l'Accord Partiel Elargi sur le Sport et demandera officiellement l'adhésion au Groupe Pompidou. Je veux souligner le rôle de facilitateur joué par le CNS dans le processus qui nous a amené à ce résultat important.

Je veux aussi mentionner la Résolution 1680 (juin 2009) sur la Création d'un statut de «partenaire pour la démocratie» auprès de l'Assemblée parlementaire : « l'Assemblée parlementaire réaffirme sa ferme volonté de développer la coopération avec les régions voisines en tant que moyen de consolider les transformations démocratiques et de promouvoir la stabilité, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit »

« Elle constate que certains parlements ont manifesté leur intérêt de renforcer le statut de la coopération existante et d'établir des relations permanentes avec elle. »

« Elle est convaincue que le renforcement des relations de travail existantes avec les parlements des pays voisins serait tout aussi décisif pour la création d'un nouveau partenariat et pour la promotion dans ces pays de la démocratie parlementaire, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes de l'Etat de droit.»

« L'Assemblée décide de créer un nouveau statut pour la coopération institutionnelle avec les parlements des Etats non membres des régions voisines qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Assemblée en matière de renforcement de la démocratie et participer au débat politique sur les enjeux communs dépassant les frontières européennes. »

L'Assemblée a décidé que le nouveau statut s'intitulera «partenaire pour la démocratie».

Dans ce cadre, je me félicite de la demande officielle, de la part du Maroc, du « statut de partenaire pour la démocratie » auprès de l'APCE.

La stabilité dans la région Méditerranéenne a une importance extrême pour l'Europe : voilà donc la nécessité, pour le Conseil de l'Europe, de développer une stratégie Euro-Méditerranéenne. A ce propos, la Commission des Affaires Politiques a adopté le rapport de Monsieur Badre, qui sera présenté plus tard. Sans anticiper les discussions qu'aura l'APCE en réunion plénière à avril, je veux juste souligner deux passages de ce rapport :

1. « L'Assemblée réitère sa conviction que la paix et la stabilité dans la région de la Méditerranée ne peuvent être garanties à long terme que sur la base de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la prééminence du droit – comme cela a été démontré par l'évolution du processus européen, aussi bien au sein de l'Union européenne, qui est fondée sur ces principes, que dans le cadre du Conseil de l'Europe dont la mission statutaire est de promouvoir, protéger et développer ces valeurs et principes »  
Je souhaite que d'ici à 50 ans la région Med soit aussi intégrée et pacifique que le continent européen.

## *Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe*

2. « L'Assemblée se félicite de l'implication de l'Union européenne dans l'action du Centre Nord-Sud [...] l'Assemblée invite les Etats non-membres du Conseil de l'Europe participant à l'Union pour la Méditerranée à profiter de l'expérience du Conseil de l'Europe et à faire appel à son expertise dans tous les domaines de sa compétence, et en particulier à adhérer, s'ils ne l'ont pas encore fait, aux accords partiels élargis du Conseil de l'Europe tels que le Centre Nord-Sud » auquel est reconnu un éminent rôle de facilitateur dans le rapprochement et la coopération entre les deux rives.

Je veux juste dire un mot sur la thématique de la violence domestique : comme peut-être vous le savez, le CdE a lancé une campagne spécifique contre la violence faite aux femmes, et très récemment, avec la coopération du Parlement italien, a lancé un concours « Action for women » destiné aux jeunes réalisateurs en vue de la production d'un court métrage sur cette question. En même temps, nous avons réalisé une vidéo composée par toutes les récentes campagnes de communication passées à la télévision des pays du CdE ayant comme sujet le contraste à la violence domestique, et c'est très remarquable que le seul Etat non européen à envoyer sa contribution, a été le Maroc. Je tiens à souligner que pour le Gouvernement italien le soutien à la stabilité du Maroc, à son progressif développement économique et à sa libéralisation et modernisation, est d'une importance fondamentale car le pays est un partenaire stratégique pour la création d'une zone de sécurité et de prospérité.

Enfin, permettez-moi de mentionner, en tant que parlementaire italienne, la place centrale de l'Italie dans le bassin Méditerranéen, qui en a toujours fait le carrefour du dialogue, des commerces, des cultures et des civilisations et l'importance que l'Italie attache aux relations Euro-Med et avec le Maroc en particulier.

Enfin, dans le bassin Méditerranéen, pour la lutte contre le terrorisme international et la criminalité organisée et pour le contraste de l'immigration clandestine.

En plus, il faut le rappeler, l'Italie accueille une importante communauté de marocains qui représente la troisième communauté la plus importante du pays.

C'est donc dans un esprit de vraie confiance et optimisme que je souhaite à vous tous, chers amis, un bon travail pendant cette importante réunion, que je l'espère construira un nouveau pilier vers le chemin de coopération entre le Nord et le Sud de notre aimée Mare Mediterraneo.

Grazie, Merci, Shukran.



*Rabat, 22-23 Février 2010*